**Avis d'appel d'offres national ouvert n° PIPARV-B/22/F/2026-2027**

- **Date de publication** : 12/11/2026
- **Date d'ouverture des offres** : 14/12/2026

**Concerne : La fourniture du matériel de bureau et matériel de propreté.**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi *a obtenu* un don du FIDA n° 2000002606, un Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762, un don FVC n° 2000003623, un don CRI A n° 2000004520 ,un don CRI B n° 2000004726 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763,un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens.

2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».

3. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », prévoit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais composé des provinces de Gitega, Karusi, Kayanza, Muyinga et Ngozi par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante. Il est financé par un Don et Prêt du FIDA, un prêt de l'OFID, un Don du Fonds Vert Climat (FVC), un Don CRI, une contrepartie du Gouvernement et une contribution des bénéficiaires.

4. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la **fourniture du matériel de bureau et de propreté constitué d'un seul lot, avec un délai de livraison de trente (30) jours calendaires.**

5. Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaires à compter à partir de la date limite de soumission des offres spécifiée dans les données particulières d'appel d'offres. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

6. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.

7. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont constitués d'un seul lot portant sur la fourniture du matériel de bureau et matériel de propreté.

8. Les fournitures seront livrées au siège du projet à Bujumbura.

9. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook]. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.

10. Aucune séance d'information ne sera organisée.

11. Les candidats qui souhaitent soumettre une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu au prix de cinquante mille francs burundais (50.000 BIF) dont la moitié (25.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (25.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB, somme non remboursable. Les dossiers d'appel d'offres peuvent être obtenus en adressant au point de contact ci-après un courrier postal ou un courriel dans lequel devront figurer toutes les coordonnées du soumissionnaire. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

12. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 14/12/2026 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

**PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)**
À l'attention de :
Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PIPARV-B
Immeuble abritant des projets financés par le FIDA au Burundi
Avenue du Large n° 30 ; Téléphone : (+257) 22 24 92 51 ;
Courriel : **ufcp2.piparvb@gmail.com.**
**Bujumbura - Burundi**

13. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.

14. Les soumissions sont présentées en franc burundais (BIF) ;

15. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire ou (une microfinance opérant comme institution bancaire) de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant d'un million de francs burundais (1 000 000BIF).

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présent à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions située au 4ème étage de l'immeuble des projets financés par le FIDA au Burundi, le 14/12/2026 à 10heures 30 minutes.

17. Veuillez noter que les offres électroniques ne sont pas acceptées, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Damase NTIRANYIBAGIRA**

**Coordonnateur**